



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 24205

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'avenir du fonds pour la promotion de l'information sur le médicament (FOPIM), créé par le Gouvernement précédent en décembre 2001. Certaines informations médiatiques laissent penser que les missions du FOPIM pourraient être définitivement suspendues. Il faut rappeler que cet organisme était destiné aux professionnels de santé prescripteurs ayant besoin d'une information précise, fiable et indépendante sur le bon usage des médicaments et sur les stratégies thérapeutiques afin de contrebalancer l'information et la communication commerciales de l'industrie pharmaceutique, notamment sur les nouveaux médicaments. Mais, alors que la FOPIM avait lancé en février 2003 un appel à projets pour la création d'une revue d'information indépendante sur l'industrie pharmaceutique, ses activités ont été suspendues sine die. Aussi, il lui demande de lui préciser les raisons peut-être légitimes qui ont amené le Gouvernement à prendre cette décision et souhaiterait savoir si des mesures seront envisagées dans le but de reconduire les missions créées par décret le 19 novembre 2001.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24205

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6890